



Pour publication immédiate : 12/02/2018

GOUVERNEUR ANDREW M. CUOMO

LE GOUVERNEUR CUOMO ANNONCE QUE LES AMENDEMENTS DE 30 JOURS INCLURONT UNE LÉGISLATION QUI PROTÉGERA LES NEW-YORKAIS DES AUGMENTATIONS D'IMPÔTS FÉDÉRAUX

Tandis que le Gouvernement fédéral cible 12 États démocrates en supprimant presque totalement la déduction des SALT, New York passe à l'action

Les amendements de 30 jours incluront des propositions pour un système optionnel d'impôt sur les salaires, de nouveaux fonds pour les dons caritatifs et une législation pour se dissocier du Code fiscal fédéral

Le Gouverneur Andrew M. Cuomo a annoncé aujourd'hui que les amendements de 30 jours au Budget exécutif incluront une législation permettant aux employeurs de s'engager dans un nouveau système d'impôt sur les salaires pour protéger leurs employés des augmentations d'impôts fédéraux. De plus, la législation créera deux nouveaux fonds pour accepter les dons afin de financer les programmes de santé et d'éducation, permettant ainsi aux contribuables qui détaillent leurs déductions de déduire ces dons de leurs impôts fédéraux. Enfin, les amendements au budget incluront des dispositions pour dissocier le code fiscal de l'État du code fiscal fédéral pour que les contribuables de l'État ne subissent pas d'augmentations des impôts étatiques dues aux augmentations des impôts fédéraux.

« Tandis que le gouvernement fédéral vise directement le cœur économique de New York, avec cette nouvelle législation nous prenons des mesures pour protéger les New-Yorkais qui travaillent dur contre cette attaque venant de Washington », **a déclaré le Gouverneur Cuomo.** « Avec ces réformes de notre code fiscal, nous faisons tout ce qui est en notre pouvoir pour protéger les droits et le portefeuille des familles de New York. »

« Ces amendements au budget exécutif protégeront les contribuables de New York, le budget de notre État et notre compétitivité économique », **a déclaré Robert F. Mujica Jr., Directeur du Budget de l'État de New York.** « New York compte 52 comtés caractérisés par des impôts étatiques et locaux (State and Local Taxes, SALT) supérieurs à 10 000 dollars, le pourcentage le plus important de contribuables subissant une augmentation d'impôts, et cette loi augmente le coût de la vie ici, par rapport aux autres États. »

La Commissaire par intérim du Département des impôts et des finances, Nonie Manion, a déclaré : « Nous avons collaboré avec les experts de notre agence et les parties prenantes de l'industrie pour élaborer des solutions permettant de limiter les dégâts causés par les modifications des impôts fédéraux qui ciblent de manière injuste l'État de New York et ses citoyens. Ces amendements rétabliront l'équité pour les contribuables, tout en maintenant également la compétitivité de l'État ».

La législation qui sera proposée dans le cadre des amendements de 30 jours s'appuiera sur le [rapport](#) préliminaire publié en janvier par le Département des impôts et des finances (Department of Taxation and Finance), qui expose les possibilités de réforme des impôts étatiques conçues pour atténuer l'impact négatif de la législation fédérale sur notre économie et sur les New-Yorkais. Après une étude plus approfondie et une vaste consultation avec les experts du gouvernement étatique et local, les universitaires et le secteur privé, les réformes proposées ont été jugées viables pour protéger les New-Yorkais.

La législation qui sera incluse dans les amendements de 30 jours protégera les contribuables en :

- **Créant un nouvel impôt sur la charge de rémunération des employeurs (Employer Compensation Expense Tax, ECET) :** Bien que la réforme fiscale fédérale ait supprimé la déductibilité totale des impôts étatiques et locaux pour les particuliers, les entreprises ont été épargnées par ces restrictions. Dans le cadre de la législation de 30 jours, pour protéger leurs employés des augmentations d'impôts associées aux restrictions relatives à la déductibilité des SALT, les employeurs auraient la possibilité d'opter pour un nouveau système d'impôt sur la charge de rémunération des employeurs. Les employeurs qui choisissent d'y participer seraient soumis à un impôt de cinq pour cent sur l'ensemble des dépenses salariales annuelles supérieures à 40 000 dollars par employé, instauré progressivement sur une période de trois ans, à partir du 1^{er} janvier 2019. Le système progressif d'impôt sur le revenu des particuliers resterait en place, et un nouveau crédit d'impôt dont la valeur correspondrait à l'ECET réduirait l'impôt sur les revenus salariaux des particuliers et permettrait de garantir que le salaire net des contribuables de l'État soumis à l'ECET ne diminue pas. Globalement, la proposition est conçue pour n'avoir aucune incidence sur les recettes de l'État tout en donnant aux employeurs la possibilité de réduire les impôts fédéraux de leurs employés.

En vertu de la législation, la date limite du premier choix annuel permettant aux employeurs de participer à ce système alternatif sera le 1^{er} octobre 2018, pour l'année fiscale 2019. Les avantages associés à ce choix incluront non seulement un allègement des impôts sur le revenu pour les employés concernés, mais également un nouveau crédit d'impôt accordé aux employeurs pour compenser les coûts administratifs. Pour ceux qui choisissent d'y participer, le nouvel impôt sur les salaires de plus de 40 000 dollars sera instauré progressivement sur trois ans : 1,5 pour cent pendant la première année, 3 pour cent pendant la deuxième année, 5 pour cent pendant la troisième année.

- **Des dons caritatifs profitant aux New-Yorkais :** La législation crée deux nouveaux Fonds de dons caritatifs (Charitable Contribution Funds) gérés par l'État pour accepter les dons dans l'objectif d'améliorer les soins de santé et l'éducation à New York. Les contribuables qui détaillent les déductions pourraient déduire ces dons caritatifs sur leur déclaration d'impôts fédéraux et étatiques. Tout contribuable faisant un don pourrait également demander un crédit d'impôt de l'État égal à 85 pour cent du montant du don pour l'année fiscale suivant la réalisation du don. De plus, l'amendement autorise les districts scolaires et les autres gouvernements locaux à créer des fonds caritatifs pour l'éducation et soins de santé. Les dons faits à ces fonds offriraient une réduction des factures d'impôts fonciers locaux (par le biais d'un crédit local) égale à un pourcentage du don.
- **Dissociation du code fiscal fédéral :** Le code fiscal de l'État est étroitement aligné sur le code fiscal fédéral. Cette législation dissocie le code fiscal de l'État du code fiscal fédéral, lorsque nécessaire, pour éviter des augmentations des impôts de l'État de plus d'1,5 milliard de dollars causées uniquement par les augmentations des impôts fédéraux. La réforme fiscale fédérale a plafonné les déductions opérées sur la base des dépenses réelles pour les impôts étatiques et locaux (SALT) à 10 000 dollars. Le Gouverneur propose de se dissocier de ce plafond pour que les contribuables de New York ne soient pas soumis à une augmentation des impôts de l'État de 441 millions de dollars liée aux répercussions de ce plafond sur les déclarations d'impôt sur le revenu de l'État. Cette législation permet également de se dissocier des autres changements apportés aux déductions fédérales, permettant aux contribuables de l'État d'économiser 269 millions de dollars chaque année à partir de l'année fiscale 2020. Les amendements de 30 jours maintiendront également la déduction standard de l'État pour les contribuables déclarant seuls leurs impôts. Sans ce changement, les contribuables déclarant seuls leurs impôts ne pourraient pas choisir la déduction standard sur leur déclaration d'impôts de l'État, et les contribuables de New York seraient soumis à une augmentation annuelle des impôts de l'État de 840 millions de dollars à partir de l'année fiscale 2020.

Le mois dernier, le Gouverneur a avancé dans son action à plusieurs volets de lutte contre l'attaque fiscale fédérale et [il a annoncé](#), de concert avec les Gouverneurs du New Jersey et du Connecticut, la constitution d'une coalition pour poursuivre le gouvernement fédéral. La nouvelle loi préempte effectivement la capacité des États à gouverner en réduisant leur capacité à subvenir aux besoins de leur citoyens et cible injustement New York et des États dans la même situation, en violation même de la Constitution.

La nouvelle loi fédérale a une incidence disproportionnée et négative sur l'État de New York qui envoie déjà chaque année à Washington 48 milliards de dollars de plus qu'il ne reçoit en fonds fédéraux. Selon un rapport récent publié par le Département des impôts

et des finances de l'État, la suppression de la déductibilité intégrale des SALT à elle seule coûtera à New York 14,3 milliards de dollars supplémentaires.

###

Des informations complémentaires sont disponibles à l'adresse www.governor.ny.gov
État de New York | Chambre Exécutive | press.office@exec.ny.gov | 518.474.8418

[DÉSINSCRIRE](#)